

Inscrire votre enfant à l'école

Vous êtes nouvel arrivant sur la commune de Pierrelaye, vous avez des enfants à inscrire à l'école maternelle ou élémentaire, il est indispensable de vous rendre en mairie, au service scolaire afin de procéder à l'inscription.

Les pièces justificatives à fournir

Le Dossier Famille est à remplir au service scolaire.

Il convient de vous munir des pièces suivantes :

- Le livret de famille (et justificatif de garde si divorce ou séparation)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, assurance habitation...)
- Le carnet de vaccination

S'il s'agit d'une première inscription, veuillez vous munir des pièces suivantes pour établir le calcul de votre quotient familial :

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020,
- Attestation de paiement de la CAF,
- 3 derniers bulletins de salaire ou notification Pôle Emploi (Si votre situation professionnelle a changé depuis la déclaration d'impôts)

Coordonnées

Service Scolaire
42 bis rue Victor Hugo
95480
Pierrelaye
[01 34 32 31 32](tel:0134323132)
Infos pratiques

Inscription sur rendez-vous uniquement auprès du Service Scolaire.

Liens utiles

[Les quotients familiaux](#)

[Les écoles maternelles](#)

[Le planning des écoles maternelles](#)